



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP17 21.03.2014

**ASSURANCE CHÔMAGE :**

## L'ENCADREMENT DANS LE VISEUR DU MEDEF

CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Franck Mikula  
Secrétaire national

Pierre Jan  
Directeur de la  
Communication  
☎ : 01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

Le MEDEF veut « se placer sur une trajectoire de retour à l'équilibre de l'UNEDIC ».

Mais, avec le nouveau texte proposé ce matin, la CFE-CGC n'est pas sur « une trajectoire de signature ».

Une sévère dégressivité, qui ne dit pas son nom, est appliquée aux allocations chômage des cadres à partir du 13<sup>e</sup> mois de chômage. Ce projet est inacceptable pour nous !

Par ailleurs, le MEDEF continue de vouloir appliquer un différé d'indemnisation extrêmement pénalisant pour les cadres.

La CFE-CGC refuse ces brutales et injustes punitions visant les techniciens, ingénieurs et cadres. Elle fait deux propositions pour améliorer le financement, et ce dans une logique d'équité :

- Surtaxer les contrats à durée déterminée de courte durée dans une logique de pollueur, payeur. En effet, l'usage qui est fait par les entreprises des CDD de courte durée coûte à l'UNEDIC plus de 5 milliards. Nous attendons de cette négociation que ce préjudice soit compensé par une contribution spécifique applicable aux CDD de courte durée.
- Intégrer dans l'assiette des cotisations UNEDIC les salariés dont le salaire annuel est supérieur à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (150 192 euros).

À un moment où des pactes se construisent au nom de la responsabilité, il est temps que les employeurs assument leurs responsabilités dans le déficit de l'UNEDIC.



Dossier suivi par : Franck Mikula  
Secrétaire national – Emploi. Formation.

☎ : 06 08 17 00 66 - ✉ : [franck.mikula@cfecgc.fr](mailto:franck.mikula@cfecgc.fr) / [georges.louis@cfecgc.fr](mailto:georges.louis@cfecgc.fr)